

POINT SUR LES PRESCRIPTIONS HOSPITALIERES EXECUTEES EN VILLE (PHEV)

- Les « **prescriptions hospitalières exécutées en ville** », notées PHEV, correspondent à des prescriptions effectuées par un professionnel de santé exerçant en établissement de santé, mais réalisées en ville et donc comptabilisées dans l'enveloppe « soins de ville » de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM). On y retrouve de plus en plus les médicaments biologiques.
- Avec un montant de dépenses de 22,1Md€, en 2019, les prescriptions hospitalières représentent 24% de l'enveloppe « soins de ville » de l'ONDAM.
- Le prix des médicaments biologiques en ville est supérieur à celui facturé aux établissements de santé. La prescription de biosimilaires permet l'optimisation du rapport efficacité/prix des traitements.

BIBLIOGRAPHIE

Les médicaments biosimilaires, fiche de bon usage HAS, Novembre 2017
État des lieux sur les médicaments biosimilaires, ANSM, Mai 2016
Liste de référence des groupes biologiques similaires, ANSM, Juin 2021
Rapport des comptes de la sécurité sociale 2018

Journal officiel, Thériaque, Base des Médicaments et Informations Tarifaires

PRESCRIPTION ET DISPENSATION

- **Seul le médecin peut changer un médicament biologique par un autre figurant sur la liste des médicaments biosimilaires, ce qui définit l'interchangeabilité. Ce changement doit être décidé entre le médecin et le patient.**
- Seul le médecin autorisé à prescrire le médicament biologique de référence peut prescrire le médicament biosimilaire correspondant en DCI + NOM COMMERCIAL

Exemple de prescription pour l'insuline glargine :
« **Insuline glargine (Lantus®)** » ou « **Insuline glargine (Abasaglar®)** » selon la spécialité désirée

NB: Tout prescripteur doit impérativement s'identifier par son **numéro RPPS et le FINESS géographique de son établissement**. Si vous êtes prescripteur non thésé ou interne, il est nécessaire de se référer au RPPS de votre chef de service

- La substitution par le pharmacien, lors de la délivrance d'un médicament biologique par un autre figurant sur la liste des médicaments biosimilaires de l'ANSM **n'est pas possible à ce jour**, en l'absence de décret d'application. **Le pharmacien délivre la spécialité identique à la prescription, faite en DCI et en nom de spécialité.**

Commission Prescrire

Validation initiale au Comité stratégique : Décembre 2018

Mise à jour : Juin 2021

MEDICAMENTS BIOSIMILAIRES DISPONIBLES EN OFFICINE DE VILLE

AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

- L'AMM du médicament biosimilaire répond à des exigences réglementaires strictes afin de démontrer que sa qualité pharmaceutique, son efficacité clinique et ses effets indésirables sont équivalents à ceux du médicament biologique de référence, prouvé par des **essais précliniques (phase I) et cliniques (phase III)**.

 **LA PRESCRIPTION D'UN
MÉDICAMENT BIOLOGIQUE SE
FAIT EN DCI + NOM COMMERCIAL**

SPECIALITES BIOLOGIQUES & BIOSIMILAIRES DISPONIBLES EN OFFICINE

PRIX EN VIGUEUR A LA DATE DE CONSULTATION DU SITE AMELI.FR : 21/06/2021

Dénomination commune internationale (DCI)	Nom commercial	Prix en officine (en € TTC) (pour des conditionnements équivalents)	
Adalimumab	Humira® (20 mg, 40 mg, 80 mg)	557,23 €	(40 mg, boîte de 2 stylos)
	Amgevita® (20 mg, 40 mg)		
	Hulio® (40 mg)		
	Hyrimoz® (40 mg)	468,39 €	(40 mg, boîte de 2 stylos)
	Idacio® (40 mg)		
Enoxaparine 2000 UI, 4000 UI, 6000 UI, 8000 UI, 10 000 UI	Lovenox® (+ dosages à 12 000 UI, 15 000 UI et 30 000 UI)	31,45 €	(4 000 UI, boîte de 6 seringues)
	Enoxaparine Arrow®		
	Enoxaparine Crusia®	27,06 €	(4 000 UI, boîte de 6 seringues)
	Inhixa®		
Epoetine (EPO) 1000 UI, 2000 UI, 3000 UI, 4000 UI, 5000 UI, 6000 UI, 8000 UI, 10 000 UI, 20 000 UI, 30 000 UI, 40 000 UI	Eprex®	354,30 €	(10 000 UI, boîte de 6 seringues)
	Binocrit®		
	Retacrit®	327,69 €	(10 000 UI, boîte de 6 seringues)
Etanercept 25 mg, 50 mg	Enbrel® (+ dosage pédiatrique à 10 mg)	623,17 €	(50 mg, boîte de 4 stylos)
	Benepali®		
	Erelzi®	550,92 €	(50 mg, boîte de 4 stylos)
Filgrastim (G-CSF) 30 MU, 48 MU	Neupogen®		
	Accofil®		
	Nivestim® (+ dosage à 12 MU)	68,14 €	(30 MU, boîte de 1 seringue)
	Tevagrastim®	110,61 €	(48 MU, boîte de 1 seringue)
	Zarzio®		
Follitropine alfa	Gonal-F® (75 UI, 300 UI, 450 UI, 900 UI, 1050 UI)	131,24 €	(450 UI, boîte de 1)
	Bemfola® (75 UI, 150 UI, 225 UI, 300 UI, 450 UI)		
	Ovaleap® (300 UI, 450 UI, 900 UI)	105,08 €	(450 UI, boîte de 1)
Insuline aspartate 100 UI/mL	Novorapid®	33,99 €	(boîte de 5 stylos)
	Insuline Aspartate Sanofi®	23,88 €	(boîte de 5 stylos)
Insuline glargine 100 UI/mL	Lantus®	39,61 €	(boîte de 5 stylos)
	Abasaglar®	38,49 €	(boîte de 5 stylos)
Insuline lispro	Humalog® (100 UI/mL, 200 UI/mL)	28,90 €	(100 UI/mL, boîte de 5 cartouches)
Pegfilgrastim (G-CSF pegylé) 6 mg	Neulasta®	705,55 €	(boîte de 1 seringue)
	Cegfila®	593,68 €	(boîte de 1 seringue)
	Fulphila®		
	Nyvepria®		
	Pelgraz®		
	Pelmeg®	537,75 €	(boîte de 1 seringue)
	Ziextenzo®		
Somatotropine	Genotonorm® (0,6 mg, 0,8 mg, 1 mg, 1,2 mg, 1,4 mg, 1,6 mg, 1,8 mg, 2 mg, 5,3 mg, 12 mg)	142,65 €	(5,3 mg boîte de 1 cartouche)
	Omnitrope® (5 mg, 10 mg, 15 mg)	118,32 €	(5 mg boîte de 1 cartouche)
Tériparatide 20 µg	Forsteo®	264,36 €	(boîte de 1 stylo)
	Livogiva®	231,47 €	(boîte de 1 stylo)
	Movymia®	198,57 €	(boîte de 1 cartouche)
	Terrosa®	231,47 €	(boîte de 1 cartouche + 1 stylo réutilisable)

Médicament biologique de référence